Protection
de la faune et de la flore

13%

Au 1er janvier 2015, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13 % du territoire wallon et 0,76 % du territoire fait partie d'un site naturel protégé

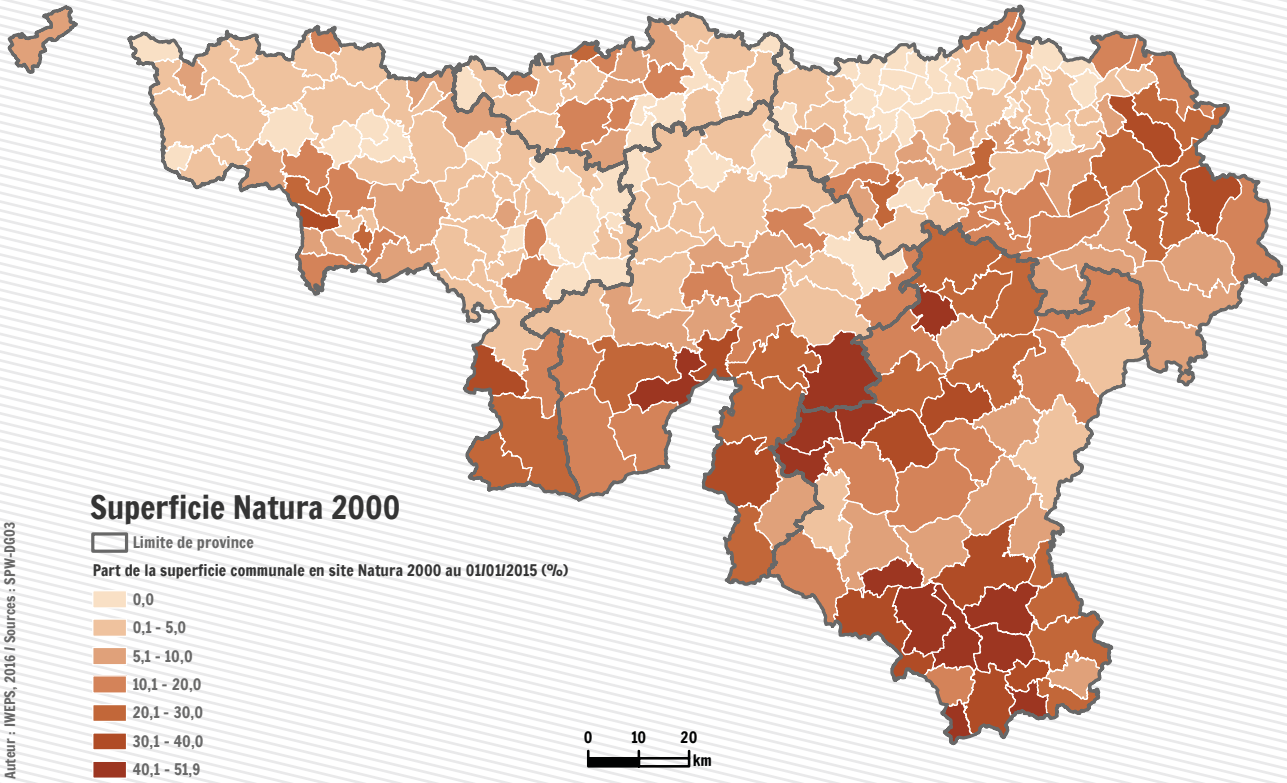

Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers du territoire, soit environ 5 400 km² en 2015 (Source : IWEPS).

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, notamment par l'urbanisation, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien animales que végétales) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, le maintien ou le rétablissement de ces habitats et espèces dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé Natura 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de près de 221 000 ha, soit 13 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts alors que les prairies, jachères et vergers d'une part et les cultures d'autre part occupent respectivement 17 % et 1 % de la superficie totale du réseau. Environ 5,5 % des terres agricoles appartiennent au réseau (Sources : SPW-DGO3).

Protection
de la faune et de la flore

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées, des réserves forestières, des zones humides d'intérêt biologique et des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu : fin 2013, ces sites rassemblaient environ 12 800 ha, soit 0,76 % du territoire wallon, ce qui est relativement faible (Sources : SPW-DGO3).

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, on note une érosion de la biodiversité en Wallonie : de nombreuses espèces sont en déclin et certaines sont menacées ou ont déjà disparu. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés grâce aux efforts entrepris en faveur de la conservation et de la restauration des milieux naturels, comme la protection de certains sites et le développement du réseau Natura 2000 (Sources : SPW-DGO3).

Définitions et sources

La cartographie des sites Natura 2000 wallons au 1/1/2015 intègre les périmètres des sites qui bénéficient déjà d'un arrêté de désignation en vigueur ainsi que les périmètres des sites candidats qui verront leur arrêté de désignation adopté prochainement.

Sources : SPW-DGO3

Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

SPW-DGO3, 2015. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2014 (ICEW 2014)

http://natura2000.wallonie.be

Personne de contact : Julien Charlier (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017